



L'AGGLO  
Orléans Val de Loire

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du bureau**

**du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 01 décembre, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint-Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 25/11/2011

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Michèle FOULIARD  
**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre LEIZOUR  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES  
**COMBLEUX** : M. Jacques BIE  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Pierre BAUCHET  
**MARDIE** : M. Pierre CHARRON  
**ORLEANS** : Mme Isabelle BARANGER, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, M. Charles-Eric LEMAIGNEN  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Jackie ZINSIUS  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN  
**SARAN** : M. Roger RUFFIER  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEIZOUR  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Michèle FOULIARD  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**INGRE** : M. Christian DUMAS  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT  
**OLIVET** : M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : Mme Béatrice BARRUEL, M. Serge GROUARD, M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Christian OLIVE  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 29  
Nombre de délégués en exercice ..... 29  
Quorum ..... 15



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

## **ASSAINISSEMENT**

ASS 01 - Assainissement - Commune d'Olivet - ZAC du Larry (rue Toupense) - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Olivet pour les ouvrages situés dans la ZAC du Larry, rue Toupense, et a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement ainsi que sur le budget principal de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire de l'actif pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

## **COHESION SOCIALE**

CS 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Clos de la Herse) - Construction de 6 logements locatifs sociaux PLS individuels - Octroi de 6 agréments PLS - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'octroi de 6 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire pour permettre la construction de 6 logements individuels situés dans la ZAC du Clos de la Herse à Saint-Jean-de-Braye, a approuvé aussi l'attribution d'une subvention PLS de 11 400 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 088 669,32 € TTC pour permettre la construction de 6 logements individuels situés dans la ZAC du Clos de la Herse à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé enfin la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

CS 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Clos de la Cerisaille) - Construction de 4 logements en location-accession PSLA individuels - Octroi de 4 agréments à la SCCV Saint-Jean-le-Blanc Clos de la Cerisaille portée par le groupe La Ruche Habitat et la SA HLM France Loire - Approbation d'une convention.

Le bureau a approuvé l'octroi de 4 agréments pour 1 prêt PSLA à la SCCV Saint-Jean-le-Blanc Clos de la Cerisaille, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 4 logements individuels en location-accession situés dans le lotissement du « clos de la Cerisaille » à Saint-Jean-le-Blanc et a approuvé la convention à passer avec la SCCV Saint-Jean-le-Blanc Clos de la Cerisaille.

CS 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (Villa Racine) - Construction de 4 logements en location-accession PSLA individuels - Octroi de 4 agréments à la SA HLM Pierres et Lumières - Approbation d'une convention.

Le bureau a approuvé l'octroi de 4 agréments pour 1 prêt PSLA à la SA HLM Pierres et Lumières, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 4 logements individuels en location-accession situés dans le programme de la Villa Racine, dans le quartier de La Source à Orléans et a approuvé la convention à passer avec la SA HLM Pierres et Lumières.

CS 04 - Renouvellement urbain - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Les Epicéas) - Opération de construction/démolition - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 79 131,75 € sur l'exercice 2011 à la SA HLM Bâtir Centre pour permettre la réalisation de la restructuration complète du Clos des Epicéas à Saint-Jean-le-Blanc chiffrée à 14 949 017 € et a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.



CS 05 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (foyer des Trois Croissants - Rue des Trois Croissants) - Acquisition-amélioration d'une résidence sociale de soixante-douze logements sociaux - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Approbation d'un avenant à la convention passée avec la SA HLM Antin Résidences

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 102 448 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Antin Résidence sur une assiette prévisionnelle d'opération de 4 623 000 € TTC pour permettre l'acquisition-amélioration d'une résidence sociale de soixante-douze logements PLAI située rue des Trois Croissants à Orléans et a approuvé l'avenant n°1 à la convention de subvention à passer avec la SA HLM Antin Résidences.

## DEPLACEMENTS

DEP 01 - Déplacements - CLEO - Liaison Est Ouest - Dispositif d'indemnisation des professionnels riverains - Prêt bonifié - Remboursement d'intérêts d'emprunt.

Le bureau a autorisé le paiement des intérêts d'emprunt contracté par les entreprises et ce dans le cadre du dispositif approuvé par délibération n° 2613 du conseil de communauté du 8 juillet 2010 et n°4043 du conseil de communauté du 14 décembre 2010.

## INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Action foncière - Commune d'Olivet - Acquisition d'immeuble - Prolongement du boulevard Victor Hugo - Passation d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec les consorts GAUDRY.

Le bureau a décidé d'acquérir les parcelles sises 2151 Rue du Général de Gaulle à Olivet, cadastrées sous section AD n° 391 pour 1448 m<sup>2</sup> et AD n° 392 pour 346 m<sup>2</sup>, moyennant le prix global et forfaitaire de 445 000 euros, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte, et a approuvé la promesse et l'acte de vente correspondant à passer avec les consorts GAUDRY.

INF 02 - Infrastructures - Marché public de maîtrise d'œuvre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Aménagement d'une bretelle de liaison Galloux / route de Sandillon (Pierre Heuslin) - Approbation d'un marché en procédure adaptée à passer avec la SARL INCA.

Le bureau a décidé de passer un marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la création d'une bretelle permettant de relier l'avenue Gaston Galloux à la route départementale RD 951 (avenue du Général de Gaulle et route de Sandillon) dans le sens sud-nord à Saint-Jean-le-Blanc, avec la SARL INCA, sise 9 rue du Clos des Venelles à Saint-Jean-de-Braye pour un montant de 26 025 € H.T., soit 31 125, 90 € T.T.C. (élément OPC inclus) et a approuvé le marché correspondant.

Fait à Orléans, le     - 2 DEC. 2011

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN